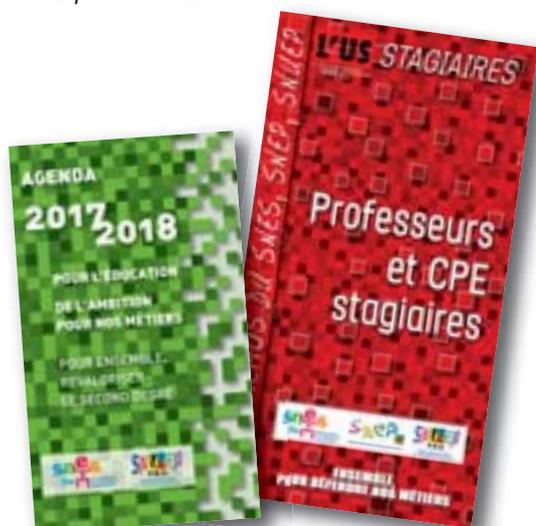


AUX CANDIDATS À L'AGRÉGATION EXTERNE

SOMMAIRE

Votre affectation en stage	PAGE 2
L'année de stage	PAGE 3
Fiche contact à renvoyer	PAGE 4
Coordonnées SNES-FSU	PAGE 5
Calendrier prévisionnel session 2018	PAGE 6

Ces publications du SNES-FSU contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles sont disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES-FSU.



Évolution du nombre de postes



Besoin d'agrégés

Vingt pour cent de postes en moins en moyenne pour l'ensemble des concours externes à la session 2018 : l'agrégation n'est pas épargnée. Le gouvernement fait le choix de diminuer les recrutements alors que 26 000 élèves supplémentaires sont attendus dans le second degré à la rentrée 2018.

Dès décembre, le SNES-FSU a initié une pétition pour demander plus de postes aux concours, signez et faites-la signer (<http://petitions.snes.edu/>).

Pour le SNES-FSU, l'agrégation doit être revalorisée en terme de carrière et de rémunération. En tout état de cause, elle doit devenir la référence en terme de niveau de recrutement, de carrière et de temps de service. Pour cela, il revendique l'augmentation du nombre de postes à l'agrégation, ce qui constituerait un premier pas pour la revalorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Une telle mesure, associée à d'autres comme l'instauration de prérecrutements pour que les étudiants préparant les concours soient dégagés des contraintes financières, serait un atout pour enrayer la crise du recrutement qui frappe actuellement l'Éducation nationale.

Lorsque vous serez agrégé stagiaire, vous bénéficierez d'une formation dans le cadre des ESPÉ. Le SNES-FSU est intervenu pour que les stagiaires déjà titulaires d'un master n'aient pas à valider de nouvelles UE voire un nouveau master.

Par ailleurs, le SNES-FSU intervient pour que la formation soit réellement une formation d'adulte, débarrassée de tous ses aspects infantilisants, afin que votre temps de service en stage devant élèves soit réduit et limité à un tiers temps, et enfin pour que l'évaluation de la formation et la titularisation se fassent en application de règles claires et transparentes.

Bienvenue au SNES-FSU ! ■

Alain Billate, François Boudet, Romain Gentner,
Jean-Paul Gaëtan, Melody Martin, Romain Rouzaud

VOTRE AFFECTATION EN STAGE

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le ministère publiera, en avril, au *Bulletin officiel*, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL). Sous réserve que la nouvelle note de service ne les modifie, voici les règles habituelles.

DEUX TEMPS :

- le ministère vous affecte pour une année dans une académie (juillet) ;
- le rectorat de l'académie obtenue vous affecte en établissement (juillet, août).

UN BARÈME : il permet de classer les stagiaires.

Sont pris en compte : le rang d'obtention du concours, la situation familiale, la situation administrative, une bonification pour les stagiaires agrégés.

Pour une information précise et détaillée, consultez notre site www.snes.edu rubrique « concours », puis « affectation ».



FORMULATION DES VŒUX : SOYEZ VIGILANTS !

En mai, vous devrez formuler vos vœux d'académies d'affectation (six maximum). Vous devrez de nouveau indiquer situation familiale et administrative. C'est cette déclaration qui sera prise en compte et non celle formulée lors de l'inscription au concours. Si vous ne formulez pas de vœux, vous aurez le barème minimum, même si vous êtes en rapprochement de conjoints ou contractuel et aucune révision d'affectation ne sera possible !

En cas d'admissibilité à plusieurs concours, vous devez

formuler des vœux pour chacun de ces concours et préciser pour lequel vous optez en cas de double admission.

Imprimez la page écran récapitulant vos vœux pour chacun des concours afin d'avoir une trace en cas de litige et adressez-nous, dès la saisie des vœux, avant de savoir si vous êtes admis, sans engagement de votre part, la fiche syndicale qui sera téléchargeable en mai sur www.snes.edu rubrique « concours », paragraphe « affectation en stage ».

RÉVISION D'AFFECTATION : QUELLE PROCÉDURE ?

Si, pour une raison avérée, vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le ministère dans les plus brefs délais et nous informer. Nos interventions conjointes permettent parfois une issue positive. Elles restent toutefois très rares... Modifiée ou pas votre affectation est impérative.

REPORT DE STAGE ET AUTRES AFFECTATIONS POSSIBLES

REPORTS DE DROIT : congé maternité, congé parental, service national volontaire.

REPORTS PRÉVUS PAR L'ADMINISTRATION : études doctorales, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger.

AUTRES AFFECTATIONS : l'année de stage en classe préparatoire après avis de l'inspection générale, en BTS, dans l'enseignement supérieur en qualité de contractuel-doctorant ou d'ATER.

LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS : S'EN PRÉOCCUPER MAINTENANT

Un fonctionnaire stagiaire peut obtenir une bonification au barème s'il remplit deux conditions cumulatives :

- être marié, lié par un PACS, en concubinage avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre des parents (ou enfant à naître) ;
- le conjoint exerce une activité professionnelle ou est inscrit comme demandeur d'emploi, ce qui exclut les étudiants et les stagiaires.

Il faut demander en vœu 1 l'académie correspondant au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

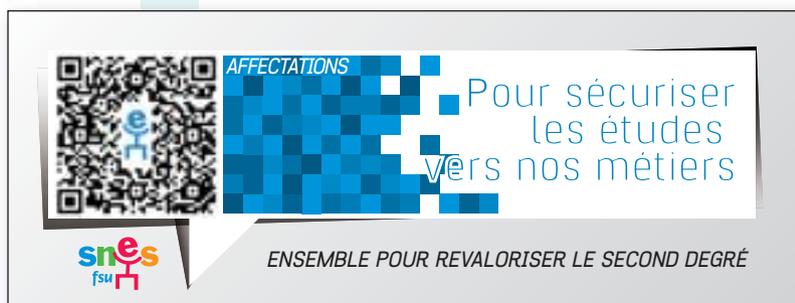
Si vous comptez vous marier, vous marier après avoir formulé vos vœux, et avant la date limite arrêtée dans la note de service (fixée au 30 juin dans celle de l'année dernière), indiquez sur SIAL le rapprochement de conjoints. L'administration rectorale demandera aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquée sur SIAL.

L'ANNÉE DE STAGE

CONDITIONS DE STAGE

Cette année, le temps de service des agrégés stagiaires est compris entre 7 et 9 heures rémunérées temps plein ; ils ont un tuteur de terrain. Leur formation est adaptée et délivrée par l'ÉSPÉ. Ces conditions devraient être maintenues à la rentrée 2018 sous réserve de modifications apportées à la note de service « conditions de stage des lauréats de concours 2018 ». **Renvoyez-nous la fiche détachable ci-contre pour être tenus informés !**

TRAITEMENT DES STAGIAIRES



Votre traitement va évoluer selon les échelons que vous atteindrez. Au 1/09/2018, sauf en cas de reclassement à des services publics antérieurs, vous serez au 1^{er} échelon, à l'indice 443 pendant un an et vous percevrez un salaire net de 1 646,25 €. À ce traitement s'ajou-

tera l'Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) pour moitié de son montant annuel, soit environ 600 €/an. Si vous avez des enfants, vous pouvez percevoir également le supplément familial de traitement (SFT) : 2,29 € pour un enfant, 73,04 € pour deux, 181,56 pour trois puis 129,21 par enfant en plus au-delà de trois.

FORMATION : LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

Faciliter l'accès au niveau master à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.

Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement par :

- la mise en place de prérecrutements à partir de L3 sur concours nationaux. Les prérecrutés seraient élèves-professeurs donc salariés avec versement de la pension civile. En contrepartie, ils suivraient les masters disciplinaires spécialité enseignement ou éducation, se présenteraient aux concours et signeraient un engagement de cinq ans avec l'État ;
- la revalorisation des rémunérations et des conditions de travail.

Une formation de haut niveau intégrant tous les aspects du métier et en lien avec la recherche. Nous proposons des modules d'épistémologie dès la licence, et progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction d'un mémoire de

recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.

Des concours ouverts à tous

Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.

Une entrée progressive dans le métier

Le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, le temps libéré servant à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, à avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...

Dans le même objectif, les titulaires auraient une demi-décharge la première année d'exercice et une décharge d'un tiers-temps la seconde.

Une formation continue tout au long de la carrière.

LE SNES-FSU VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, **renvoyez-nous sans attendre la fiche-contact ci-jointe** (sans engagement).

ET VOUS AIDE...

Début juillet, le ministère de l'Éducation nationale édite un projet d'affectation des lauréats de concours. Ce listing est communiqué aux organisations syndicales par voie informatique. Les militants du SNES-FSU effectuent un lourd travail de vérification des vœux, des barèmes et du respect des règles d'affectation. Au-delà, le SNES-FSU intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème. Dès maintenant soyez informé en nous renvoyant la fiche ci-jointe. À partir d'avril, vous pourrez télécharger la fiche syndicale de suivi des affectations (sans engagement).

Pour nous contacter

Au siège national :

SNES-FSU : secteur formation initiale et continue, entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

Site internet : www.snes.edu

rubrique « concours »

WWW.SNES.EDU

CANDIDATS AU CONCOURS DE L'AGRÉGATION

Démarche sans engagement de votre part, fiche
à retourner sans attendre à l'adresse suivante :

SNES-FSU

SECTEUR FORMATION DES MAÎTRES

46, AVENUE D'IVRY

75647 PARIS CEDEX 13



CALENDRIER PRÉVISIONNEL SESSION 2018 (ÉTAT AU 31 JANVIER 2018)

DISCIPLINES	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ		ÉPREUVES D'ADMISSION		
	Dates	Résultats	Lieux	Dates	Résultats
Allemand	6 au 8 mars	vendredi 04 mai	L'ÉN Commerce – 70, bd Bessières, 75017 PARIS	14 juin au 2 juillet	3 juillet
Anglais	6 au 9 mars	mardi 15 mai	LGT Jacquard – 2 bis, rue Bouret, 75019 PARIS	4 juin au 2 juillet	3 juillet
Arabe	6 au 9 mars	mardi 15 mai	NC	NC	NC
Arts plastiques	20 au 22 mars	mercredi 09 mai	Université Pau – avenue de l'Université, 64 PAU	6 au 18 juin	20 juin
Arts appliqués	20 au 22 mars	lundi 16 avril	NC	2 au 30 mai	4 juin
Biochimie – Génie biologique	12 au 14 mars	vendredi 04 mai	NC	11 au 20 juin	22 juin
Breton	5 au 7 mars	mardi 10 avril	Lycée Rodin – 19-27, rue Corvisart, 75013 PARIS	7 au 10 juin	12 juin
Corse	5 au 7 mars	mardi 10 avril	Lycée Rodin – 19-27, rue Corvisart, 75013 PARIS	7 au 10 juin	12 juin
Économie et Gestion Administration	12 au 14 mars	mardi 15 mai	LGT les 3 Sources – 110, chemin du Valentin, 26 BOURG-LÈS-VALENCE	5 au 22 juin	22 juin
Économie et Gestion Finance	12 au 14 mars	mardi 15 mai	LGT les 3 Sources – 110, chemin du Valentin, 26 BOURG-LÈS-VALENCE	5 au 22 juin	22 juin
Économie et Gestion Marketing	12 au 14 mars	mardi 15 mai	LGT les 3 Sources – 110, chemin du Valentin, 26 BOURG-LÈS-VALENCE	5 au 22 juin	22 juin
Économie et Gestion Production	12 au 14 mars	mardi 15 mai	LGT les 3 Sources – 110, chemin du Valentin, 26 BOURG-LÈS-VALENCE	5 au 22 juin	22 juin
Économie et Gestion Système d'info	12 au 14 mars	mardi 15 mai	LGT les 3 Sources – 110, chemin du Valentin, 26 BOURG-LÈS-VALENCE	5 au 22 juin	22 juin
Espagnol	6 au 8 mars	mercredi 09 mai	LGT Turgot – 69, rue de Turbigo, 75003 PARIS	8 au 24 juin	25 juin
Géographie	20 au 23 mars	mercredi 09 mai	UFR Géo – 191, rue St-Jacques, 75005 PARIS	11 au 26 juin	29 juin
Grammaire	5 au 9 mars	mercredi 09 mai	Lycée V.-Duroy – 33, bd des Invalides, 75007 PARIS	26 au 29 juin	3 juillet
Histoire	20 au 23 mars	vendredi 18 mai	Institut Géo – 191, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS	12 juin au 4 juillet	5 juillet
Italien	6 au 8 mars	mercredi 09 mai	Univ J.-Moulin Lyon 3 – 18, rue Chevreul, 69007 LYON	28 mai au 12 juin	14 juin
Lettres classiques	5 au 9 mars	vendredi 11 mai	Lycée Berlioz – 106, avenue de Paris, 94 VINCENNES	15 juin au 5 juillet	5 juillet
Lettres modernes	5 au 9 mars	vendredi 11 mai	Lycée Turgot – 69, rue de Turbigo, 75003 PARIS	10 juin au 2 juillet	4 juillet
Mathématiques	22 au 23 mars	vendredi 18 mai	LGT Louis-Pasteur, 59800 LILLE	18 Juin au 4 juillet	5 juillet
Musique	20 au 22 mars	jeudi 17 mai	NR	11 au 15 juin	20 juin
Occitan – Langue d'Oc	5 au 7 mars	mardi 10 avril	Lycée Rodin – 19-27, rue Corvisart, 75013 PARIS	7 au 10 Juin	12 juin
Philosophie	20 au 22 mars	jeudi 15 mai	LGT Louis-le-Grand – 123, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS	1 ^{er} au 28 juin	30 juin
Physique-chimie option chimie	12 au 14 mars	mardi 22 mai	Lycée Rodin – 19-27, rue Corvisart, 75013 PARIS	7 au 10 juin	12 juin
Physique-chimie option physique	12 au 14 mars	mardi 22 mai	LGT Marcelin-Berthelot – 6, bd Maurice-Berteaux, 94100 ST-MAUR-DES-FOSSES	13 juin au 3 juillet	5 juillet
SES	12 au 14 mars	vendredi 04 mai	Univ. Caen – Esplanade de la Paris, 14 CAEN	25 mai au 1 ^{er} juin	2 juin
Sciences industrielles ingénierie des constructions	12 au 14 mars	mercredi 09 mai	LGT La Martinière Monplaisir – 41, rue A.-Lumière, 69008 LYON	18 au 23 juin	27 juin
Sciences industrielles ingénierie électrique	12 au 14 mars	mercredi 18 avril	NR	18 au 24 juin	27 juin
Sciences industrielles ingénierie mécanique	12 au 14 mars	mercredi 19 avril	NC	18 au 24 juin	27 juin
Sciences industrielles ingénierie informatique	12 au 14 mars	jeudi 19 avril	NR	18 au 24 juin	27 juin
SVT	12 au 14 mars	lundi 07 mai	Lyc. St-Louis – 44 bd Saint-Michel, 75006 PARIS	9 juin au 2 juillet	4 juillet
Sciences médico-sociales	13 au 14 mars	jeudi 10 mai	LP E.-J.-Marey – 154, rue de Sully, 92100 BOULOGNE	11 au 20 juin	21 juin
Biochimie – Génie biologique	12 au 14 mars	vendredi 11 mai	NC	11 au 14 juin	18 juin
Anglais	6 au 9 mars	mercredi 4 avril	Lycée Jacquard – 2, bis rue Bouret, 75019 PARIS	30 mai au 1 ^{er} juin	4 juin
Lettres modernes	3 au 7 mars	vendredi 11 mai	LGT Turgot – 69, rue de Turbigo, 75003 PARIS	6 au 8 juin	11 juin
Mathématiques	22 au 23 mars	vendredi 18 mai	LGT Pasteur – 1, rue des Urbanistes, 59 LILLE	19 juin au 4 juillet	5 juillet
Physique option physique	Le 12 mars	mardi 22 mai	LGT Berthelot – 6, bd Berteaux, 94 SAINT-MAUR	27 juin au 3 juillet	5 juillet

AGREGATION EXTERNE

SPÉCIALE

NC : non communiqué

	POSTES 2018	Inscrits 2018	RAPPEL SESSION 2017							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste complém.	Admis/Présents
Philosophie	61	1 279	76	1 265	670	8,8	174	76		11,3 %
Lettres classiques	71	307	87	376	221	2,5	161	87		39,4 %
Grammaire	9	69	11	58	20	1,8	16	11		55,0 %
Lettres modernes	119	1 378	147	1 411	644	4,4	346	147	11	22,8 %
Histoire	72	1 477	90	1 599	735	8,2	180	90		12,2 %
Géographie	28	464	34	462	146	4,3	70	34		23,3 %
Sciences économiques et sociales	34	682	42	668	198	4,7	88	42		21,2 %
Allemand	65	414	80	436	231	2,9	147	63		27,3 %
Anglais	165	2 127	203	2 219	1 078	5,3	417	203		18,8 %
Arabe	3	143	4	140	34	8,5	10	4		11,8 %
Espagnol	58	843	72	1 063	342	4,8	162	72		21,1 %
Hébreu	0		1	23	7	7,0	2	1		0,0 %
Italien	8	190	10	210	63	6,3	21	10		15,9 %
Chinois	0		2	70	35	17,5	4	2		5,7 %
Langue et culture japonaises	0		1	15	2	2,0	0	0		0,0 %
Polonais	0		1	22	6	6,0	3	1		16,7 %
Russe	3	58	4	85	28	7,0	8	4		14,3 %
Mathématiques	381	3 680	457	3 863	1 685	3,7	805	304		18,0 %
Sciences physiques : – Physique	72	1362	87	1 515	521	6,0	162	87		16,7 %
– Chimie	29	808	35	672	240	6,9	76	35	3	14,6 %
Sciences de la vie, sciences de la Terre et de l'univers	76	1 382	95	1 494	627	6,6	225	95		15,2 %
Biochimie-génie biologique	6	274	6	348	75	12,5	14	6		8,0 %
SII – Ingénierie mécanique	29	583	37	571	268	7,2	85	37		13,8 %
– Ingénierie électrique	22	630	28	650	219	7,8	64	28		12,8 %
– Ingénierie informatique	12	281	15	259	106	7,1	35	15		14,2 %
– Ingénierie des constructions	20	266	28	305	138	4,9	66	28		20,3 %
Sciences médico-sociales	4	318	6	377	152	25,3	14	6	1	3,9 %
Économie et gestion : – A : Administration	26	657	33	661	199	6,0	66	29		14,6 %
– B : Finance et contrôle	35	543	43	527	148	3,4	73	28		18,9 %
– C : Marketing	26	890	32	842	249	7,8	65	29		11,6 %
– D : Système d'information	7	134	9	138	47	5,2	16	5		10,6 %
– E : Production de services	3	89	5	78	20	4,0	8	4		20,0 %
Musique	32	235	40	206	111	2,8	48	27		24,3 %
Arts – A : Arts plastiques	24	774	34	767	389	11,4	75	34		8,7 %
– B : Arts appliqués	12	268	15	300	155	10,3	35	15		9,7 %
Langues de France option Breton	1	46								
Langues de France option Corse	1	14								
Langues de France option Occitan-Lang. d'Oc	1	49								
Éducation physique et sportive	40	1 266	50	1363	481	9,6	124	50		10,4 %
TOTAL	1 555	23 980	1 920	25 058	10 290	5,4	3 865	1 709	15	16,6 %
SPÉCIALE										
Lettres modernes	12	133	15	111	28	1,9	12	4		14,3 %
Anglais	10	112	10	110	62	6,2	24	10		16,1 %
Mathématiques	16	282	15	300	124	8,3	30	10		8,1 %
Physique	12	328	10	332	138	13,8	21	9		6, %
Biochimie génie biologique	5	273	5	299	112	22,4	10	5		4,5 %
TOTAL	55	1 128	55	1 152	464	8,4	97	38		8,2 %